

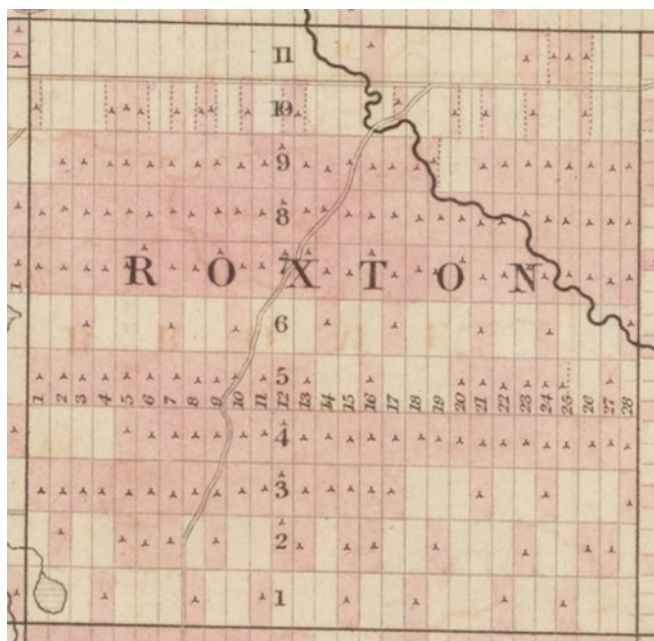
Nous avons une riche histoire, à nous d'en préserver la mémoire!

Le Township (Canton) de Roxton

Les limites géographiques du Canton de Roxton

C'est la proclamation du 8 janvier 1803 qui définit officiellement les limites géographiques de la municipalité du Canton de Roxton.

Selon cette proclamation, ce canton est borné au nord par le Canton d'Acton, au sud par celui de Shefford, à l'ouest par Milton et enfin, à l'est, par Ély. Dans l'axe nord/sud, la longueur du canton de Roxton est de 805 chaînes et en est/ouest, elle est de 803 chaînes et 55 chaînons. En mesures actuelles une chaîne égale à 66 pieds (20,1 mètres) et un chaînon, à 1/100 de chaîne soit environ 8 pouces. Le Canton de Roxton est donc presque carré et fait environ 10 miles (16 km) de côté.



Détail d'une carte de la BALC de 1839 (BANQ Numérique)

Un canton divisé en 11 rangs

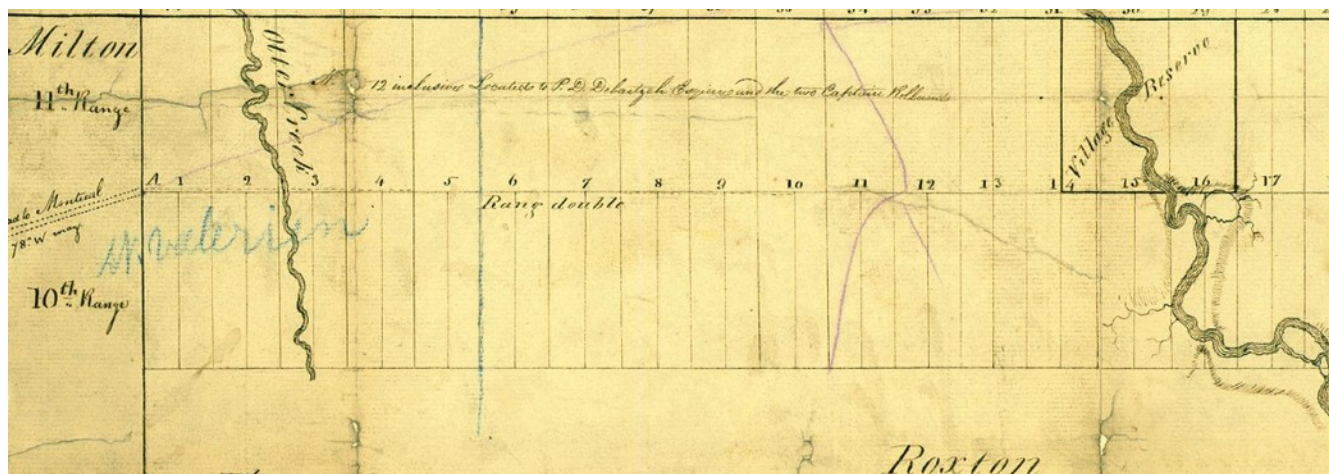
Le Canton de Roxton, comme plusieurs des autres cantons, est divisé en 11 rangs et chaque rang comprend 28 lots d'environ 210 acres chacun, pour un total de 64 685 acres dans le cas de Roxton. Techniquement 1/7 du territoire est réservé à la Couronne, 1/7 à l'Église anglicane et une provision de 5% est retenue pour les chemins.

L'arpentage du Township de Roxton

En 1802, William Saxe, un arpenteur au service de l'administration britannique, fait un relevé de la partie sud du Canton de Roxton, des rangs 1 au rang 6 inclusivement. Dans son carnet d'arpentage, il identifie la qualité de chaque lot en notant son type de sol, la nature de son couvert forestier et toutes autres caractéristiques. Il identifie également les lots réservés à la Couronne et au Clergé. Le même exercice est fait en 1809 par l'arpenteur Michel Dwyer pour le quart est de la partie nord du canton pour les rangs 7 à 11 inclusivement; c'est dans cette zone que se situe actuellement le village de Roxton Falls. Ces deux carnets d'arpentage sont accessibles sur la Banq numérique (<https://www.banq.qc.ca/>) et, dans cette même base de données, on trouve également les cartes des zones arpentées. Sur la carte de William Saxe de 1802, tous les lots, à l'exception de ceux réservés à la Couronne et/ou Clergé, sont identifiés par les noms des propriétaires et ce sont tous des noms de consonance anglaise. Plusieurs de ces propriétaires sont identifiés pour plusieurs lots contigus et on voit entre autre le nom de Mme Elizabeth Ruitter, principalement dans le rang #1, à qui le Canton de Roxton aurait été concédé initialement à titre de chef du Canton.

L'intéressante carte de 1826

Une autre carte très intéressante est celle réalisée par M. Stevenson en 1826 et qui montre la partie nord du Canton de Roxton, à savoir les rangs 10 et 11.



Carte Stevenson de 1826 (BANQ Numérique)

Deux éléments intéressants sont à noter sur cette carte:

1. À droite au niveau du rang 11, il y a un carré qui occupe la moitié ouest du lot 14 et la totalité des lots 15 et 16. Dans ce carré, qui est traversé en son centre par la rivière Noire, est inscrit «Village Reserve» : il s'agit donc de l'endroit où l'administration envisage d'établir un village. L'endroit est-il été retenu à cause du potentiel hydraulique qu'il présente? Si c'est le cas, la carte manque un peu de précision, car le village devrait être un peu plus bas. Toujours à en juger par la carte et le fait que seule une «réserve» existe pour la localisation du village à venir, on peut estimer qu'en 1826, le Canton de Roxton, du moins dans la partie nord qui nous concerne, n'était pas (ou très peu) habité.
2. L'autre détail intéressant est la ligne de texte qui se lit comme suit : «12 inclusive located to P. D. Debarzch esquire and the two captain Rollands». Ce texte nous conduit à chercher qui est M. Debarzch (1782 à 1846) pour réaliser qu'il fut militaire, avocat, député, seigneur et grand propriétaire foncier. Il possédait également une portion de la Seigneurie de St-Hyacinthe. Il fut engagé avec distinction dans la guerre de 1812 contre les États-Unis. Pour une large part de sa carrière, il fut du côté de Papineau et du Parti Canadien jusqu'à la rébellion de 1837 alors qu'il change d'allégeance pour se joindre à l'administration britannique. En représailles, son manoir a été brûlé par les patriotes et c'est possiblement en compensation pour ces dommages que des lots lui furent attribués à Roxton dans le rang 11.

Dans notre prochaine publication, nous verrons l'évolution du Canton de Roxton et le projet de localisation du village indiqué sur la carte de 1826.

Pierre Larivière
Patrimoine Roxton Falls